



## Fonction publique

Volume 3 no 2 - 26 septembre 2017

*Négociation de l'unité fonction publique*

### ÉTAT DE LA SITUATION AU 21 SEPTEMBRE 2017

CE DOCUMENT EST STRICTEMENT DESTINÉ AUX PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 21 septembre dernier, le comité de négociation a fait état de la situation à la table de négociation devant les représentants de l'unité d'accréditation de la fonction publique réunis en conseil syndical.

Prenant la parole au nom du comité de négociation, M<sup>e</sup> Claude Leblanc a fait part aux représentants syndicaux de la stratégie et des démarches mises de l'avant dans nos pourparlers. Celles-ci ont été entérinées par le président et le comité de négociation.

L'objectif poursuivi par le comité est de faire progresser la négociation significativement et de trouver une voie de passage acceptable pour notre organisation.

Cette tentative de faire avancer les négociations a permis la formation d'un comité restreint. La partie syndicale est représentée par M<sup>e</sup> Claude Leblanc, Mme Francine L'Espérance et M. Pierre Laurin. La partie patronale est représentée par M. Jean-Philippe Day et M. Mathieu Rémillard, tous deux porte-paroles pour le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Les représentants du SPGQ dans ce comité restreint communiquent régulièrement avec les autres membres du comité de négociation sur les avancées des discussions.

La première étape dans ces pourparlers en comité restreint a été de trouver un terrain d'entente sur quelques clauses normatives qui demeuraient en discussion. Les ententes concernant ces points litigieux sont maintenant complétées à condition que les parties s'entendent sur les clauses monétaires.

Cette façon de faire n'est utilisée qu'en fin de négociation. C'est donc une étape normale à ce moment-ci des discussions. Les travaux du comité restreint se font « sous cloche de verre » c'est-à-dire que les discussions demeurent confidentielles. Cela signifie que ni l'employeur ni le SPGQ ne peuvent dévoiler la teneur des propos tenus tant qu'il n'y a pas d'entente sur le volet monétaire. Lors de ces discussions, rien n'est définitif et chacun peut revenir sur ses positions initiales. Soyez assurés que nous vous reviendrons dès que nous le pourrons.



Jusqu'à maintenant, le comité restreint s'est réuni à 3 reprises. La négociation sur le volet monétaire devrait débuter au cours des prochaines rencontres.

À la suite de la conclusion de nos travaux, un rapport sera présenté aux instances afin que celles-ci puissent prendre des décisions sur la suite des choses. Le comité de négociation fait tout en son possible pour obtenir une entente satisfaisante pour tous ses membres.

C'est à l'employeur de nous transmettre une offre que nous pourrions vous présenter et qui sera satisfaisante pour vous.

Comme les enjeux qui seront discutés lors des prochaines rencontres sont d'ordre monétaire, notre grève de soirs et de fins de semaine demeure essentielle. Dans l'atteinte de l'objectif de faire de la pression sur l'employeur, nous vous demandons de respecter les horaires de travail lors de vos déplacements ou lorsque vous travaillez à l'extérieur du bureau ou à domicile. Nous vous demandons également de ne pas vous trouver sur vos lieux de travail en dehors des heures permises, soit entre 7 h 30 et 17 h 30 du lundi au vendredi à moins de faire partie des services essentiels.

**Questions sur la négociation :** [negociation@spgq.qc.ca](mailto:negociation@spgq.qc.ca)

**Questions sur la grève :** [greve@spgq.qc.ca](mailto:greve@spgq.qc.ca)

**Votre comité de négociation pour l'unité fonction publique,**

Francine L'Espérance, première vice-présidente et porte-parole du comité de négociation fonction publique  
Manon Therrien, deuxième vice-présidente  
Jean-François Landry, troisième vice-président  
Thérèse Chabot, membre du conseil syndical  
Sherley Morin, membre du conseil syndical

Avec la collaboration de M<sup>e</sup> Claude Leblanc, négociateur